

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANCON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ÉCRINS**

Membre en exercice : 24

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Absents :

Excusés : 2

Pour : 22

Contre :

Abstention :

**DÉLIBÉRATION DU 29 Mars 2018  
N° 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 Mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard GUIMBERT

**Présents** : Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Ghislaine LOMBARD, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND, Patrick VIGNE.

**Pouvoirs** : Joël GIRAUD à Cyrille DRUJON D'ASTROS  
Patrick VIGNE à Gérard GUIMBERT

**Excusés** : Elysabeth RICHARD  
Mary lyne VAUCHERE

L'an deux mille dix-huit, le 29 Mars, à 18 h 30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au centre socio culturel des écrins, après convocation légale du 22 mars 2018, sous la Présidence de Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

**Objet : Subventions 2018 aux associations à caractère social.**

- Vu les demandes de subventions des associations à caractère social,
- Vu la proposition de subventions par le Comité paritaire OIS-CCPE,
- Vu la réunion de travail du 15 mars 2018.

1. Le Président propose d'octroyer les montants suivants aux associations à caractère social :

Nom Association	Propositions 2018
ADMR	4 000,00 €
F.S.E Collège	2 000,00 €
ADSCB	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	2 000,00 €
LES AMIS DE LA VILLA MONTBRISON	600,00 €
ASSOCIATION 4, 3, 2, A	500,00 €
LOISIRS POUR TOUS	700,00 €
LES GAMINS D'ABORD	5 000,00 €
LES PETITS PAS	1 000,00 €
VVCS	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 300,00 €</b>

2. Le Président propose d'octroyer les montants suivants aux événements à caractère social :

Nom Association	Subvention 2018
Les Journées de Vallouise (lecture et rencontres en Vallouise)	1 000,00 €
Les Héré'Zik	1 500,00 €
Le Trail "Le Sourire d'Aurore"	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président
- Approuve les montants des subventions proposés aux associations et aux événements à caractère social.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Pour copie conforme**  
Le Président  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Nomenclature acte : 7-5

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le *16-04-18*

De la publication le *16-04-18*